CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES

Demande de dérogation de tonnage

Ce document n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

Fiche à remplir par le demandeur

Nom et Prénom :

Société :

Adresse :

Tel : mail :

Fax :

Sollicite

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur une voie communale et au-delà du tonnage autorisé, les véhicules avec les n° d'immatriculation suivants :

Véhicule : PTAC :

Véhicule : PTAC :

Véhicule : PTAC :

Objet de la demande (travaux, livraison…) :

Adresse du chantier (ou de livraison)

Période :

Voies concernées :

Durée de l'autorisation :

Date : **Signature et cachet du demandeur :**

L'instruction de la présente demande nécessite un délai de 15 jours ouvrés à compter de sa réception
Ce formulaire peut être complété avec ADOBE READER et doit être renvoyer par mail à : police@tsl06.com

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à : Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - BP n° 26 – Tourrettes Sur Loup - 0644 VENCE CEDEX Tél : 04.93.59.30.11 Fax : 04.88.13.11.94
Site internet : www.tourrettessurloup.com E-mail : mairie@tsl06.com